Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260911-20260702-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026-07-02

L'an deux mille vingt-six, le 11 septembre 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 7 septembre 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pouvoirs :0 Suffrages exprimés : 15

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Hubert O'NEILL, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Nolwenn LE GUILLY, Catherine LE ROUX, Jean-Marie ROBERT, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Marc LÉCULLÉE

Budget principal : décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative au budget de la commune est nécessaire pour passer des écritures de régularisation d'opérations d'ordre concernant un amortissement et des écritures sur l'inventaire.

Section Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	Article	BP 2026	DM	BP après DM
011	6156	55 000,00 €	-1 091,00 €	53 909,00 €
042	681	0,00 €	1 091,00 €	1 091,00 €
TOTAL		55 000,00 €	**0,00 €**	55 000,00 €

Section Investissement									
Dépenses					**Recettes**				
Chapitre	Article	BP 2026	DM	BP après DM	Chapitre	Article	BP 2026	DM	BP après DM
23	231	2 547 748,10 €	-17 966,35 €	2 529 781,75 €	13	1322	288 160,00 €	-17 966,35 €	270 193,65 €
21	2188	0,00 €	1 091,00 €	1 091,00 €	040	280415342	1 091,00 €	1 091,00 €	2 182,00 €
041	2188	0,00 €	2 460,80 €	2 460,80 €	041	10251	0,00 €	2 460,80 €	2 460,80 €
041	231	744,51 €	11 414,55 €	12 159,06 €	041	238	30 952,99 €	11 414,55 €	42 367,54 €
041	2135	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	041	203	11 333,18 €	3 000,00 €	14 333,18 €
TOTAL		2 548 492,61 €	**0,00 €**	2 548 492,61 €			331 537,17 €	**0,00 €**	331 537,17 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260911-20260702-DE

VU le budget principal de la commune ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le conseil municipal :

AUTORISE la décision modificative ci-dessus du budget principal de l'exercice 2026

Ile-aux-Moines, le 15/09/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES (Morbihan) 56

Le secrétaire de séance
Marc LÉCULLÉE

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 17/09/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.